



## Conseil Municipal du 19 septembre 2025

**Présents** : Mme BONARDOT Françoise, M. DEGIOANNI Léopold, M. DUGUÉ Christian, Mme HORBATIUK Marie

**Excusées** : Mme KELLER Geneviève (pouvoir à Mme F. BONARDOT), Mme. DEGIOANNI Justine (pouvoir à M. L. DEGIOANNI), Mme DYON Pascale

**Absente** : /

La séance est ouverte à 20h45 sous la présidence de M. Christian DUGUÉ, Maire.

A été nommée comme secrétaire de séance : Françoise BONARDOT

Les comptes-rendus des 28 mars et 7 juin 2025 sont approuvés à l'unanimité.

Le Maire demande aux conseillers l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Projet « Restauration de la Maison commune »

Le conseil donne son accord et autorise l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

---

### 1 Chasse

Le maire rend compte de la réunion « dégâts des sangliers » du 13 août 2025 à l'initiative du sous-préfet de Chalon-sur-Saône en présence des représentants du Service Environnement de la DDT et de la Fédération des Chasseurs (FDC) de S&L, et du président de la Chambre d'Agriculture 71. Sans remettre en cause les principes retenus dans le bail actuel (chasse sur les terrains communaux, limitée aux sangliers pendant 6 jours par an maximum), le sous-préfet a demandé à la FDC de faire des propositions sur les articles 3 et 4 du bail pour qu'il trouve preneur.

Le maire soumet au conseil les propositions de la FDC pour application pour la saison 2025/2026 :

- Étendre la période de chasse d'octobre à février (au lieu de novembre à février)
- Permettre le mode chasse en battue en réservant un jour à la chasse à l'approche ou à l'affut.
- Décider des battues après qu'un chasseur (non armé) a « fait le pied » avec un chien tenu en laisse ; le maire étant informé avec un préavis d'au moins une demi-journée.
- Décision d'organisation de battues supplémentaires, après accord du maire, et s'il est établi que la population de sangliers reste trop importante.

Après en avoir débattu, les dispositions sont approuvées à la majorité par 4 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

### 2 Concessions cimetière

#### 2.1 Demande de M. Pelletier

Le maire soumet la demande de Monsieur Jean-Louis Pelletier, non domicilié dans la commune, sollicitant une concession au cimetière. Il propose de répondre favorablement à la demande en tant que citoyen d'honneur de la commune. Ce titre lui avait été décernée en 2005 pour avoir financé l'éclairage et la restauration du lavoir. Dans sa jeunesse, il passait régulièrement ses vacances à Montceaux-Ragny, dans la propriété familiale.

Unanimité

## **2.2 Concession Madame Jégu**

La famille de Madame Albertine Jégu examine la possibilité de transférer son corps dans le cimetière de Montceaux-Ragny. Dans cette hypothèse, compte tenu de la générosité dont Madame Jégu avait fait preuve en cédant le terrain du cimetière pour l'euro symbolique, le maire propose qu'une concession de 15 ans soit accordée à titre gracieux à la famille.

Unanimité

## **3 Convention Entretien avec Nanton**

Suite à l'intérêt qu'ont présenté les prestations réalisées depuis un an dans le cadre des conventions de mise à disposition du matériel et du personnel d'entretien de la commune de Nanton, le maire propose de les renouveler sachant que la commune de Nanton a accepté de rajouter aux tâches à effectuer le bouchage des nids de poules sur la voirie communale.

Unanimité.

## **4 Dispositif « Obligation Réelle Environnementale » (ORE)**

Le maire expose l'intérêt pour la biodiversité et sur le plan financier que le dispositif ORE pourrait présenter pour la commune de MONTCEAUX-RAGNY. Ce dispositif permet aux propriétaires publics ou privés de biens immobiliers qui le souhaitent, de mettre en place une protection environnementale sur un bien.

Cette protection est volontaire. Elle passe par un contrat librement établi entre le propriétaire du bien immobilier et son cocontractant, qui peut être une collectivité publique (État, communes, départements, régions...), un établissement public ou une personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement.

Les engagements réciproques des parties au contrat "ORE" visent à conserver, gérer et restaurer des éléments de la biodiversité ou des fonctions écologiques.

La commune présentant 50% de son territoire en forêt et pelouses calcaires, pourrait trouver un double intérêt à s'engager dans un contrat ORE : sur le plan de la biodiversité et au niveau de ses recettes de fonctionnement à travers la dotation pour les aménités rurales.

Le maire propose de mesurer plus avant l'intérêt du déploiement du dispositif ORE sur des biens communaux.

Unanimité.

## **5 Projet « Restauration de la Maison commune »**

Le maire expose que malgré les efforts, notre commune n'a pu rassembler le financement suffisant pour mener à bien ce projet dans les conditions actuelles.

Il fait état de son courrier du 8 août 2025 au sous-préfet portant 1- sur les modalités de détermination du montant de la subvention obtenue au titre de la DETR<sup>1</sup> 2025 (113 334 €), 2- sur le manque de financement pour le projet, et 3- sur la faible capacité d'autofinancement nette du budget communal, et concluant sur la demande d'un complément de subvention au titre de 2025.

Considérant l'assurance apportée par Monsieur le Sous-préfet dans sa réponse du 12 septembre et au cours d'un échange téléphonique le 17 septembre, pour reconsidérer en notre faveur le taux de subvention appliqué ainsi que les dépenses éligibles, et sur sa

---

<sup>1</sup> Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

proposition, le maire propose au conseil de renoncer à la subvention DETR attribuée pour 2025 et de redéposer un dossier de demande subvention DETR pour l'année 2026.

Après en avoir débattu, le conseil, à l'unanimité :

- Autorise le maire à renoncer à la subvention DETR 2025
- Mandate le maire pour redéposer un dossier de demande de subvention DETR 2026

## 6 Question Diverse

### 6.1 Décision modificative

Le Maire informe le Conseil, qu'à la demande de la trésorerie, il est nécessaire de procéder à une décision modificative relative au trop versé par le Conseil Départemental dans le cadre de la subvention 2023 attribuée pour des travaux sur le bâtiment de la mairie :

Section d'investissement	
1323 - Départements	+3375
2131 – Bâtiments publics	-3375

Unanimité

### 6.2 Demande de l'EURL Bollet

L'EURL Bollet étudie les solutions d'abreuvement des animaux pendant les périodes de broutage dans les parcelles situées autour du théâtre de verdure, afin de supprimer le temps passé et les frais consacrés actuellement dans le transport de l'eau. Une solution plus économique que des raccordements au réseau public est recherchée.

L'EURL Bollet demande à la commune de pouvoir considérer parmi les hypothèses, un raccordement sur le réseau du théâtre de verdure. Si cette solution était retenue, les frais induits resteraient à la charge de l'EURL, une convention avec la commune serait à établir, et l'accord de la Communauté de communes serait requis pour que le volume d'eau prélevé n'impacte pas la redevance d'assainissement pour le théâtre.

Unanimité.

### 6.3 Chapelle

Il est constaté une nouvelle fuite au niveau du toit de la chapelle. L'association TREMLIN sera sollicitée pour intervenir.

## 7 Points d'information

### 7.1 Frais de scolarité

Le maire informe le conseil que devant la proportion atypique du nombre d'enfants de la commune entre 2 et 7 ans scolarisés en classes maternelles et élémentaires (près de 4 fois plus que la moyenne nationale), il a, comme le prévoit l'article L 212-8 du Code de l'Éducation, sollicité l'intervention du Préfet pour fixer notre contribution pour les frais de scolarité pour les années scolaires 2024/2025 et suivantes, en proposant de ramener le montant dû à la commune d'accueil en considérant la proportion relevée au niveau national.

### 7.2 Dommages sur véhicules

Des dommages sur véhicules liés au nid de poule sur la VC1 ont été signalés. L'assurance de la commune a été saisie.

### 7.3 Déchets

La distribution du bac jaune au domicile des usagers sera opérée par la société ESE du 13 octobre au 7 novembre 2025. Dès que le planning précis de distribution dans les communes sera connu, il sera communiqué.

Il n'est pas nécessaire que les usagers soient présents lors de la livraison.

## 7.4 Culture

### 7.4.1 Fin de saison ATVMR

La saison estivale au théâtre de verdure s'est clôturée le 16 septembre sur le thème des incertitudes et des espoirs de demain explorés en musique par les chorales du collège de Sennecey-le-Grand et de Nanton. Cette représentation intitulée « l'avenir nous le dira » avait été annulée le 1<sup>er</sup> juillet pour cause de canicule.

### 7.4.2 Journée du Patrimoine

Le maire rappelle qu'à l'occasion des prochaines Journées Européennes du Patrimoine, une manifestation Contes/Chant/Musique intitulée « La criée du patrimoine 2025 » est organisée le samedi 20 septembre à 18h. Elle prendra la forme d'une déambulation musicale depuis le lavoir En Fralin jusqu'au théâtre de verdure au cours de laquelle des appels aux dons à travers la souscription auprès de la Fondation du Patrimoine<sup>2</sup> pour notre projet de restauration de la Maison commune seront lancés.

La séance est levée à 22h10.

---

#### Liste des délibérations

- 17-2025 Bail de chasse
- 18-2025 Concessions au cimetière
- 19-2025 Convention d'entretien avec Nanton
- 20-2025 Dispositif ORE
- 21-2025 Restauration de la maison commune

---

<sup>2</sup> <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/maison-commune-de-montceaux-ragny/101134>